

INITIATIVE COMMANDE UN ANGELOT POUR LES BARS



L'initiative *Commande un Angelot* est composée de trois axes, développés en collaboration par *Ni viande ni objet*, *Sans oui, c'est non!* et l'ASEQ.

- **La charte d'engagement** : Une charte dans laquelle les bars participants reconnaissent l'existence des violences à caractère sexuel et s'engagent à déployer la trousse de prévention, fournie par les partenaires, pour lutter contre les violences à caractère sexuel dans leur établissement.
- **L'axe de protection** : Un protocole qui permet aux personnes craignant pour leur sécurité de commander un Angelot afin de recevoir l'aide du personnel du bar pour échapper à une situation problématique sans avoir besoin de se justifier.
- **L'axe de prévention** : Une formation « témoin actif » afin que le personnel des bars participants puisse reconnaître les situations de harcèlement ou de violence à caractère sexuel et agir adéquatement face à celles-ci.

Ce document décrit le fonctionnement de la charte d'engagement et de l'axe de protection.

Trousse de prévention

Cette trousse de prévention fournira les outils nécessaires au personnel du bar pour devenir des agentes et des agents de changement positif et des témoins actifs dans la lutte contre les violences à caractère sexuel.

Charte d'engagement : Les bars participants doivent signer la charte d'engagement. De ce fait, ils reconnaissent l'existence des violences à caractère sexuel et s'engagent à les combattre en déployant la trousse de prévention, fournie par les partenaires, et en appliquant le protocole *Commande un Angelot* selon les modalités prescrites dans la formation de sensibilisation.

Dans l'annexe de la charte d'engagement, les membres du personnel s'engagent à adopter des attitudes adéquates envers les personnes demandant de l'aide. Ils sont donc tenus de suivre une formation de sensibilisation et d'appliquer le protocole lorsqu'une personne le demande.

Formation sur le protocole : La formation de sensibilisation sur les violences à caractère sexuel et sur l'application du protocole s'adresse à tous les membres du personnel des bars participants. Développée par les partenaires de l'initiative, celle-ci est disponible sous un format vidéo afin de sensibiliser à la problématique et aux comportements à adopter selon la situation, ainsi que d'expliquer les différentes étapes du protocole. Cette formation peut aussi être donnée de manière ponctuelle à la demande des bars participants. Une fiche complémentaire informera disponibles pour aider les personnes qui feront appel à eux.

Pour toute question, le personnel ou les propriétaires des bars peuvent téléphoner à une intervenante, disponible sur semaine à des heures déterminées.

Formulaire d'intervention : Le formulaire, preuve écrite du respect du protocole et de la prise en charge, vise à comptabiliser les interventions et à protéger les établissements participants au moyen d'une transcription des observations du personnel.

Sur le recto, afin d'accompagner le membre du personnel dans la démarche, on y trouve un rappel des étapes du protocole et des points importants à discuter avec la personne demandant de l'aide.

Sur le verso, le membre du personnel impliqué rédigera une courte description de l'incident, de manière factuelle sans contenir les informations de la personne qui demande de l'aide.

Le personnel du bar s'engage à conserver ces formulaires d'incident en lieu sûr et de les partager avec les partenaires de l'initiative.

Outils pédagogiques et aide-mémoire : Pour sensibiliser le personnel sur la prévention des violences à caractère sexuel et l'importance d'agir en témoin actif, une trousse d'outils pédagogiques additionnelle sera mise à jour.

Engagement des bars participants

Pour participer à l'initiative *Commande un Angelot*, un bar s'engage non seulement à déployer la trousse de prévention, détaillée dans la section précédente, mais aussi à mettre en place les ressources suivantes.

Espace sécuritaire : L'espace sécuritaire est l'endroit vers lequel sera amenée chacune des personnes demandant de l'aide afin de déterminer leurs besoins. Cet espace devra respecter certaines conditions suivantes pour recevoir l'aval de la campagne.

Cet espace se conformera aux critères suivants :

- Être facile et rapide d'accès;
- Posséder une porte, une lumière, avoir accès à un téléphone;
- Disposer de sièges pour s'asseoir;
- Identifier clairement l'espace sécuritaire à l'aide de l'affiche fournie dans la trousse sans en indiquer le chemin et la présence au public général.
- Identifier une personne ressource en présence pour les employés, celle qui aura suivi la formation témoin actif par exemple.

Plan d'évacuation : Chaque bar participant mettra au point un plan d'évacuation d'urgence qu'il soumettra aux partenaires. Ce plan d'urgence identifiera :

- L'endroit sécuritaire;
- Le parcours pour se rendre rapidement de l'endroit public à l'espace sécuritaire;
- Un chemin clairement identifié qui mènera de l'endroit sécuritaire vers l'extérieur pour que la personne demandant de l'aide puisse quitter en toute sécurité.

Formation du personnel : Compte tenu du taux de roulement très élevé dans les bars étudiants, chaque bar participant formera les nouveaux membres de son personnel sur le fonctionnement du protocole dès leur entrée en poste.

Avant l'annonce de son implantation dans le bar, les membres du personnel recevront obligatoirement une formation par vidéo ou en personne.

Le protocole

Le protocole de la prise en charge des personnes demandant de l'aide, monté en collaboration avec les intervenantes et intervenants des partenaires, vise à faciliter au maximum le signalement et les demandes d'assistance ou appels à l'aide, sans que les personnes aient besoin de se justifier. Son objectif premier demeure de protéger les personnes qui commandent un Angelot afin de qu'elles arrivent à se sentir plus en sécurité.

Les 4 étapes du protocole de base

Étape 1 : Prise en charge

Lorsqu'une personne commande un Angelot, un membre du personnel l'escorte vers l'endroit sécuritaire. Quelqu'un peut aussi commander un Angelot pour une autre personne. Le personnel déterminera alors les besoins de la personne en collaboration avec celle-ci.

Étape 2 : Choix de la personne demandant de l'aide dans l'espace sécuritaire

Suivant l'aide-mémoire, rappelé sur le recto du formulaire, un membre du personnel explique à la personne qu'elle se trouve dans un endroit sécuritaire et qu'elle peut prendre le temps désiré. Puis, le membre du personnel lui offre un verre d'eau et vérifie avec elle ses besoins.

Désire-t-elle :

- Contacter un ou une amie de confiance, présente dans le bar ?
- Téléphoner à quelqu'un ?
- Changer de section ou quitter le bar par ses propres moyens ?
- Qu'un membre du personnel du bar appelle un taxi et l'accompagne vers la porte où elle pourra attendre en sécurité ? Le membre du personnel peut lui offrir sa présence.
- Qu'un membre du personnel contacte la police ou les services d'urgences ? Le membre du personnel reste avec la personne demandant de l'aide jusqu'à l'arrivée de ceux-ci.

Si la personne demande autre chose, le membre personnel tente d'y répondre dans la mesure du possible. Dans tous les cas, le membre du personnel remet une carte de ressources pour la personne.

Étape 3 : Mise en action (à réfléchir)

Le membre du personnel suit la procédure selon le choix de la personne demandant de l'aide en respectant le plan d'évacuation établi si besoin.

Étape 4 : Rédaction du formulaire d'incident

Une fois que la personne a fait son choix et que sa sécurité est assurée, le membre du personnel rédige son formulaire d'incident. Ce rapport sera conservé pour tenir un registre du nombre d'Angelots commandés dans le bar à des fins de suivi. Il ne doit rien inclure sur la personne demandant de l'aide, ses informations personnelles ou la situation qu'elle a vécue.

Ce formulaire inclura :

- La date et l'heure de la prise en charge;
- La section d'où provient la demande;
- La description de la prise en charge par le membre du personnel;
- La validation de la personne responsable de l'établissement;
- Et toute autre information pertinente.